

# Interpellation

## TITRE : STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DES ESPACES VERTS ET DE L'ARBORISATION À PULLY

Ces dernières années, plusieurs études scientifiques ont insisté sur l'importance des espaces verts et des arbres, en milieu urbain. Ceux-ci contribuent non seulement à modérer les effets du réchauffement climatique, mais jouent également un rôle important pour la santé de la population et pour la convivialité du domaine public.

À cet égard, de nombreuses villes du monde ont mesuré les indicateurs qui les concernent. Il s'agit principalement :

- du nombre de mètres carrés d'espaces verts par habitant.
- du nombre d'arbres par habitant.

L'Organisation mondiale de la santé recommande au minimum 10 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant. La France s'est fixé un objectif de 25 m<sup>2</sup> par habitant.

En Suisse, la ville de Genève a planté 1200 arbres en zone urbaine durant les six dernières années. Et elle vient de lancer un *Plan stratégique de végétalisation* à long terme, destiné à « limiter les effets du réchauffement climatique tout en maintenant une qualité de vie agréable pour les habitants ». Par ailleurs, dans les dix villes les plus vertes du monde, Berne figure au 8<sup>ème</sup> rang, avec 131 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant.

Or il apparaît qu'à Pully, depuis un certain temps, les objectifs de densification prennent dangereusement le pas sur la préservation des espaces verts et de l'arborisation. D'ailleurs, dans le programme de législature 2016-2021, on ne trouve pas une seule fois le mot « arbre ». Ni le mot « vert », sauf dans « Val-Vert » !

Dernièrement, j'ai été interpellée par des habitants de Pully-Nord, très préoccupés, pour ne pas dire choqués, par des projets de construction qui impliquent un abattage massif d'arbres ou de haies.

C'est ainsi que la construction projetée de douze villas, entre le boulevard de la Forêt et le chemin de Rennier, nécessitera l'abattage de 64 arbres dont une majorité de diamètre supérieur à 30 cm, et plusieurs d'essence noble (CAMAC N° 186220). De plus, des places de stationnement pour 62 véhicules vont rendre le sol imperméable, avec les conséquences que l'on connaît en cas de fortes pluies, et rendant problématique une arborisation compensatoire sur la parcelle.

De même, à l'avenue de Bellevue, la construction de trois villas implique l'abattage d'une vingtaine d'arbres, dont plusieurs de grand diamètre et d'essence noble (CAMAC N° 175792).

Pour rappel, selon son article premier, le **Règlement communal sur la protection des arbres** vise la préservation du patrimoine arboré et la réalisation d'un patrimoine arboré de qualité, y compris en milieu construit.

Dès lors, au vu des préoccupations susmentionnées, et conformément à l'**Art. 70 - Interpellation** du Règlement de notre Conseil, je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité, en la priant de bien vouloir renseigner le Conseil communal sur les points ci-après :

- La surface d'espaces verts et le nombre d'arbres par habitant ont-ils été déterminés au niveau de Pully ?
- Lors des projets de construction impliquant l'abattage d'arbres, la Municipalité cherche-t-elle à privilégier une arborisation compensatoire, plutôt que le paiement d'une taxe ?
- Au-delà des aspects légaux qui peuvent être réglés dans le cadre d'éventuelles procédures d'oppositions, la Municipalité a-t-elle une stratégie destinée à réaliser les objectifs susmentionnés du **Règlement communal sur la protection des arbres** ? Si oui, en quoi consiste cette stratégie ?
- La Municipalité veille-t-elle à limiter les surfaces de sol rendues imperméables et impropre à l'arborisation, par la prolifération des constructions ?

D'avance, je remercie la Municipalité de ses réponses.

Le 7 septembre 2019

Lena Lio

Conseillère communale

Présidente de l'Association pour les intérêts  
et le développement de Pully-Nord

